

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.88.111

30 juin 1988

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>YUGOSLAVIE</u>
2. Organisme responsable: Institut fédéral de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [x], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Soudure
5. Intitulé: JUS C:T3.102 Soudure. Prescriptions techniques concernant la soudure de l'acier à structure granulaire fine
6. Teneur: Cette norme spécifie les prescriptions particulières applicables pour la soudure des aciers à structure granulaire fine: préparation des rainures, choix des matériaux additionnels, résistance des soudures aux fissures, régime thermique de la soudure, directives pratiques pour la soudure et méthodes d'essai particulières.
7. Objectif et justification: Sécurité des structures soudées en acier à structure granulaire fine, des récipients à pression et, en particulier, des réservoirs cylindriques
8. Documents pertinents: Cette norme est établie en fonction des directives fournies par les producteurs de ces aciers, de l'équipement utilisé pour ces aciers et des documents IIW.
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Fin 1989
10. Date limite pour la présentation des observations: 15 septembre 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [x] ou adresse d'un autre organisme: